

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 166 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Moussa BENKACI représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Danielle MENET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Frédéric BOUSQUET représenté par Marie-France DROPY-OURET - Henri CAMBESSEDES représenté par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Stéphane MARI - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michel ROUX - Frédéric COLLART représenté par Dominique TIAN - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Robert DAGORNE représenté par Michel BOULAN - Sandra DALBIN représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Christian DELAVET représenté par Martine CESARI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Claude FERAUD - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Samia GHALI représentée par Roland CAZZOLA - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel LAN représenté par Roland GIBERTI - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Bernard MARTY - Laurence LUCCIONI représentée par Stéphane PICHON - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Arnaud MERCIER représenté par Georges CRISTIANI - Danielle MILON représentée par Christophe AMALRIC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Roger PELLENC représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jacky GERARD - Véronique PRADEL représentée par Michèle EMERY - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - André BERTERO - Christine CAPDEVILLE - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Serge PEROTTINO - Nathalie PIGAMO - Henri PONS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Messieurs :

Hervé FABRE-AUBESPRY représenté à 14h40 par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté à 15h04 par Didier PARAKIAN - Jean-François CORNO représenté à 15h43 par Arlette FRUCTUS.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre COULOMB à 14h08 - Gérard BRAMOULLÉ à 15h04 - Karima ZERKANI-RAYNAL à 15h04 - Jean-Pierre SERRUS à 15h25 - Dany LAMY à 15h30 - Georges ROSSO à 15h30 - Nathalie FEDI à 15h33 - Lisette NARDUCCI à 15h35 - Elisabeth PHILLIPE à 15h35 - Antoine MAGGIO à 15h35 - Marie MUSTACHIA à 15h35 - Marie-Laure ROCCA SERRA à 15h35 - Jean-François CORNO à 15h43 - Daniel GAGNON à 15h45 - Stéphane RAVIER à 15h50 - Jean HETSCH à 15h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 013-5710/19/CM

■ Mise à jour du tableau des effectifs

MET 19/10399/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Pour assurer l'adéquation des postes avec les besoins de fonctionnement de l'établissement et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions métropolitaines, il est proposé au Bureau de supprimer et de créer l'ensemble des postes mentionnés ci-après.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- L'avis favorable du comité technique en date du 12 mars 2019.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Il est proposé de supprimer les emplois relevant des grades suivants :

- 20 Adjoint administratif territoriaux principaux 2^{ème} classe
- 20 Adjoint technique territoriaux principaux 2^{ème} classe
- 130 Adjoint technique territoriaux
- 30 Adjoint territoriaux d'animation

Article 2 :

Il est proposé de créer les emplois relevant des grades suivants :

- 22 Attachés territoriaux principaux
- 109 Adjoint administratif principaux 1^{ère} classe
- 1 Ingénieur territorial hors classe
- 6 Ingénieurs territoriaux principaux

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

- 1 Technicien territorial principal 1^{ère} classe
- 69 Agents de maîtrise principaux
- 171 Adjoints technique territoriaux principaux 1^{ère} classe
- 2 Adjoints technique territoriaux principaux 1^{ère} classe des établissements d'enseignement
- 9 Adjoints technique territoriaux principaux 2^{ème} classe des établissements d'enseignement
- 1 Conservateur des bibliothèques
- 2 Bibliothécaires principaux
- 1 Assistant de conservation principal 2^{ème} classe
- 8 Adjoints du patrimoine territoriaux
- 2 Adjoints territoriaux d'animation principaux 1^{ère} classe
- 12 Adjoints territoriaux d'animation principaux 2^{ème} classe
- 1 Educateur territorial principal 2^{ème} classe des APS
- 1 Opérateur principal
- 1 Assistant socio-éducatif principal
- 1 Assistant socio-éducatif
- 1 Educateur principal de jeunes enfants
- 1 Professeur CFA hors classe

Article 3 :

Il est proposé de créer les emplois relevant des grades à temps non complet suivants :

- 1 Attaché principal pour une durée hebdomadaire de 28h00
- 1 Attaché territorial pour une durée hebdomadaire de 28h00
- 1 Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 17h30
- 1 Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 28h
- 1 Ingénieur territorial pour une durée hebdomadaire de 21h30
- 1 Ingénieur territorial pour une durée hebdomadaire de 28h00
- 1 Ingénieur principal pour une durée hebdomadaire de 28h00
- 2 Techniciens territoriaux principaux 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 28h00
- 1 Adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de 17h30
- 2 Adjoints technique territoriaux principaux 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 28h
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 6h30
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 7h00
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 8h00
- 2 Assistants d'enseignement artistique principaux 1^{er} classe pour une durée hebdomadaire de 10h00
- 2 Assistants d'enseignement artistique principaux 1^{er} classe pour une durée hebdomadaire de 12h00
- 2 Assistants d'enseignement artistique principaux 1^{er} classe pour une durée hebdomadaire de 13h00
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 14h00
- 3 Assistants d'enseignement artistique principaux 1^{er} classe pour une durée hebdomadaire de 15h00
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 16h00
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 11h00
- 1 Assistant d'enseignement artistique pour une durée hebdomadaire de 16h00
- 1 Professeur CFA pour une durée hebdomadaire de 20h00
- 13 Adjoints territoriaux d'animation pour une durée hebdomadaire de 17h30
- 4 Adjoints territoriaux d'animation pour une durée hebdomadaire de 18h30
- 3 Adjoints territoriaux d'animation pour une durée hebdomadaire de 19h00

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

- 3 Adjoints territoriaux d'animation pour une durée hebdomadaire de 19h30
- 5 Adjoints territoriaux d'animation pour une durée hebdomadaire de 20h00
- 1 Adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 20h30
- 1 Adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 21h00
- 2 Adjoints territoriaux d'animation pour une durée hebdomadaire de 21h30
- 1 Adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 22h00
- 1 Adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 23h30
- 1 Adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 24h30
- 1 Adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 27h00
- 1 Adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 28h00

Article 4 :

A l'issue des créations/suppressions des emplois relevant de ces grades, il est proposé d'approuver le tableau des effectifs, conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL